

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 15/12/2022

ID : 031-243100732-20221213-202212122-DE



**Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU**

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ANNEE 2021

Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel :

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2021 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par la Communauté de communes des Coteaux du Girou dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet :

<http://www.cc-coteaux-du-girou.fr/>

Edito

1 La collectivité, ses compétences p 4

2 Les temps forts de l'année p 5

3 La prévention des déchets – actions de communication p

4 La collecte p

5 La valorisation – traitement p

6 Les flux et tonnages annuels p

7 Les coûts – le financement p

8 Perspectives pour l'année suivante p



EDITO

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou a initié des actions visant à réduire la production de déchets.

L'année 2021 a permis aux nouveaux élus de prendre connaissance des enjeux de la collecte et du traitement des déchets.

Les changements de mode de vie engendrés par la crise sanitaire ont continué à impacter le service de prévention et gestion des déchets ménagers.

Les usagers étant encore très présents chez eux, ils ont produit plus de déchets.

Toutefois, la C3G a poursuivi ses actions de la réduction des déchets et la valorisation des biodéchets et des déchets verts

- la promotion du compostage individuel
- la sensibilisation et l'accompagnement aux gestes de réduction
- le développement de l'éco exemplarité de la C3G et de ses communes

Daniel CALAS

Président de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou

1- La collectivité, ses compétences

Le territoire



Chiffres clés du territoire

18 communes adhérentes

21 474 habitants (population municipale)

8 273 ménages

+ 1,4 % habitants par rapport à 2020

Habitat : 9 465 logements



1,33 % résidences secondaires

8,74 % appartements

Source INSEE

Les compétences

Les missions de la collectivité en termes de prévention et gestion des déchets regroupent les missions suivantes :

- ▶ Politique de prévention des déchets
- ▶ Collecte des déchets résiduels et collectes sélectives des déchets recyclables
- ▶ Facturation et gestion de la redevance

Les compétences traitement et la gestion des déchèteries ont été transférées au syndicat mixte DECOSET.

2- Les temps forts de l'année

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Reprise ateliers en milieu scolaire		Reprise ateliers compostage Collecte d'écrans (Opération apprivoiser les écrans)	Consultation "Fourniture conteneurs enterrés et semi-enterrés" Installation de 2 sites de compostage collectif (Lavalette + Gémil)	Notification AAP Biodéchets ADEME-Région	Lavage bacs points de regroupement
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Consultation AMO "Etude optimisation et tarification incitative"				Animations SERD Lavage bacs points de regroupement Lancement "Etude optimisation et tarification incitative"	Installation d'un site de compostage à Montpitol Consultation AMO renouvellement marché de collecte

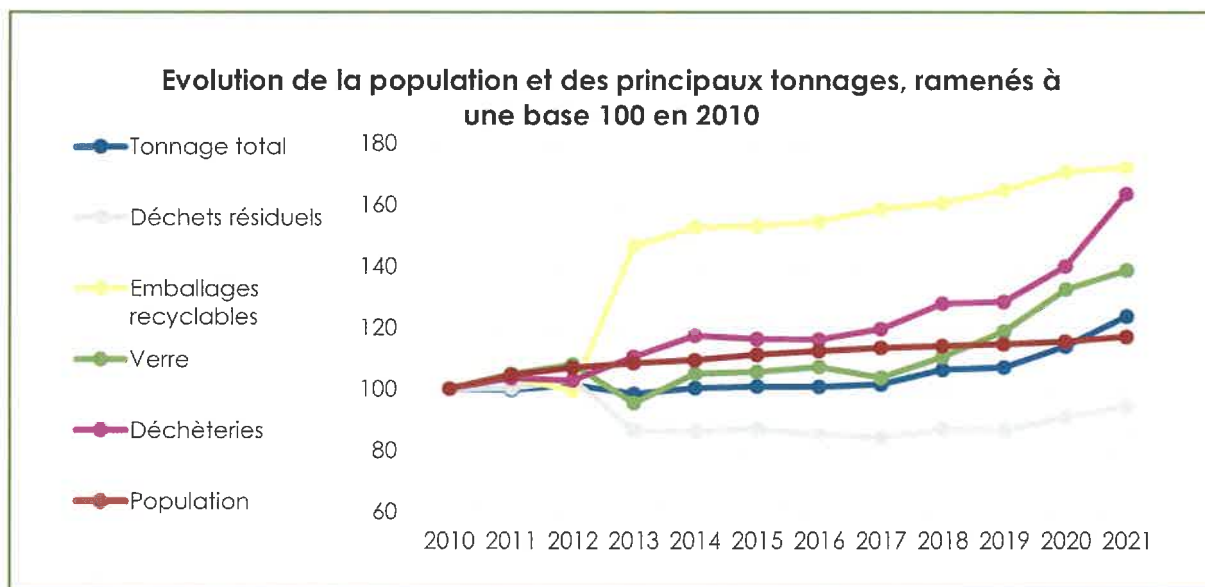
3 - La prévention des déchets – communication

La Communauté de Commune adhère au syndicat de traitement DECOSET qui est labellisé Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage.

Dans ce cadre, elle a pérennisé l'élaboration de la matrice des coûts et réalisé son Programme Local d Prévention.

De plus, des actions de sensibilisation sur la gestion des déchets verts seront réalisées en collaboration avec DECOSET et ses adhérents

Réduction des déchets



10,4% de réduction de la quantité de déchets ménagers et assimilés (hors déchèterie) produits par habitant entre 2010 et 2021.

La loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020.

Bien que l'objectif de 10 % de la loi ait été atteint, depuis 2013, il est important de souligné que la production totale de déchets est en légère augmentation depuis 2020.



Cette situation s'est traduite par une diminution de plus de 23 % des déchets résiduels et une progression de 40 % des emballages recyclables.

Ce phénomène est concomitant :

- à la modification du schéma de collecte : diminution des fréquences et équipement des foyers en bacs individuels
- au passage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à la redevance

Le changement de mode de vie des habitants depuis la crise sanitaire (confinements, télétravail) entraîne une présence plus importante sur le territoire qui n'est pas compensée par une baisse des déchets issus de l'activité économique; en effet, le territoire de la C3G ne comporte pas d'entreprises avec des salariés qui pourraient être concernés par ce nouveau mode de travail.

Actions de prévention - communication

 <p>► Mise à disposition d'autocollants STOP PUB au siège de la C3G et à l'accueil des mairies</p>	 <p>203 composteurs individuels distribués pour 247 participants aux ateliers.</p> <p>► 15,4 % des foyers équipés de composteurs depuis l'année 2003</p>
<p>Actions de prévention :</p> <p>collecte séparée du papier dans les écoles et les mairies</p> <p>Développement du compostage en établissement (+ 3 sites)</p>	<p>Actions de sensibilisation :</p> <p>Animations scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compostage - Tri des déchets - Gaspillage alimentaire
<p>Participation à la SERD</p>	<p>Mise en place de la récupération des cartouches d'imprimantes usagées dans les ALAE</p>

4 - La collecte

Organisation de la collecte

Déchets résiduels



Collectés 1 fois par semaine

Le centre bourg de Verfeil est collecté 2 fois par semaine en contenant libres

Des points de regroupement de centre-bourgs et des gros producteurs sont collectés 2 fois par semaine

2 déchèteries

La gestion des déchèteries est déléguée au syndicat mixte DECOSET

Conditions d'accès : 5 m³ maximum par apport, ménages acceptés uniquement, véhicules aménagés ou sérigraphiés interdits

Types de déchets qui peuvent y être déposés : déchets verts, gravats, ferraille, bois, encombrants ...

Emballages recyclables



Collectés 1 fois toutes les 2 semaines

Le centre bourg de Verfeil est collecté 1 fois par semaine en caissettes

Des points de regroupement de centre-bourgs et des gros producteurs sont collectés 1 fois par semaine



Verre



Collecte en apport volontaire

56 colonnes

Biodéchets



Gestion de proximité
Mise à disposition de
composteurs individuels

Autres collectes séparées proposées (types de déchets
concernés : encombrants, déchets verts, ...)

Collecte de déchets verts : uniquement sur la commune de Lapeyrouse-Fossat 1 fois toutes les 2 semaines avec une limitation de 10 éléments (sacs, poubelle 80 L maximum ou fagots)

Encombrants : apport en déchèteries sauf pour la commune de Villariés qui organise une collecte en porte à porte

Evolutions prévisibles de la collecte :

En 2022, le remplacement de points de regroupement équipés de conteneurs roulants par des conteneurs enterrés sera initié.

Il portera principalement sur la finalisation de la faisabilité sur les centre-bourgs.

Informations complémentaires sur la collecte

Mode de gestion

La collecte des déchets ménagers est réalisée en prestation :

- porte à porte : Véolia (tranche ferme jusqu'au 31/12/2022)
- apport volontaire : Ets Pierre Carcano (tranche ferme jusqu'au 31/12/2022)

Moyens déployés pour la collecte



4 bennes BOM 20 m³ sur châssis 26 t + 1 bennette 12 t pour le centre-bourg de Verfeil



120 474 km parcours

8 agents de collecte pour les OMR et les emballages recyclables

Service rendu aux usagers non ménagers

	<p>466 bénéficiaires du service n'étant pas des ménages (desservis en porte à porte ou en points de regroupement)</p>
	<p>Limites du service public : 1 000 litres d'emballages recyclables</p>
	<p>Collectes/services spécifiques pour les usagers non ménagers : Collecte trimestrielle de papier dans les écoles et administrations</p>
















Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :

Les prestataires ont assurés les formations FCO nécessaires.

Véolia a mis en place une formation d'accueil pour les intérimaires avec des modules sécurité, théorie et pratique.

5 - La valorisation – traitement –

Modes de valorisation des déchets

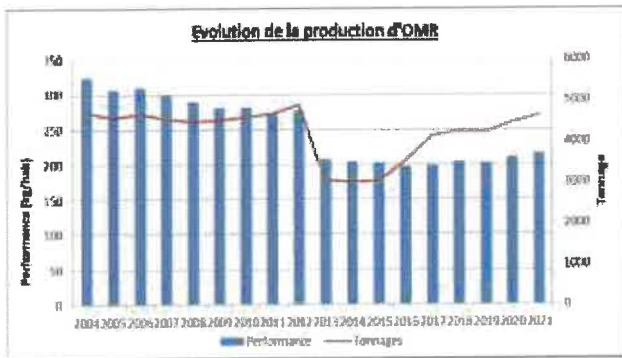
<p>Déchets résiduels</p>	<p>Unité de valorisation énergétique</p> 	<p>Electricité Chaleur</p>	 <p>Capacité installations: Unité de Valorisation Energétique (UVE) : 192 000 t/an Centre tri : 30 000 t/an</p>
			
			
<p>Emballages recyclables</p>	<p>Centre de tri</p> 	<p>VALORISATION</p> 	
			
			
<p>Les boîtes métalliques sont recyclées en boîtes de conserve, tire-bouchons, vélos... Les bouteilles ou flacons en plastique sont recyclés en pull, arrosoirs, bouteilles... Les briques alimentaires ou cartonnets sont recyclés en essuie-tout, carton... Les journaux, magazines ou revues sont recyclés en boîte à œufs, journaux</p>			
<p>Verre</p>	<p>Usine de recyclage</p> 		
			
			
<p>Biodéchets</p>		<p>Compost</p> 	<p>VALORISATION DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Végétaux -> Compost • Ferraille / Carton / D3E / Mobilier / déchets dangereux -> Recyclage • Bois, mobilier -> Recyclage et valorisation énergétique • Huiles -> Valorisation énergétique • Gravats / tout venant -> enfouissement
			
<p>Autres collectes</p>		<p>Valorisation/élimination</p>	

6 – Les flux et tonnages annuels

10 590 T

C'est le tonnage total tout flux confondus collectés en 2021 soit **493 kg** de déchets par habitant.

En 2020, ce sont **9 916** tonnes, soit **468 kg** de déchets par habitant qui avaient été produites.



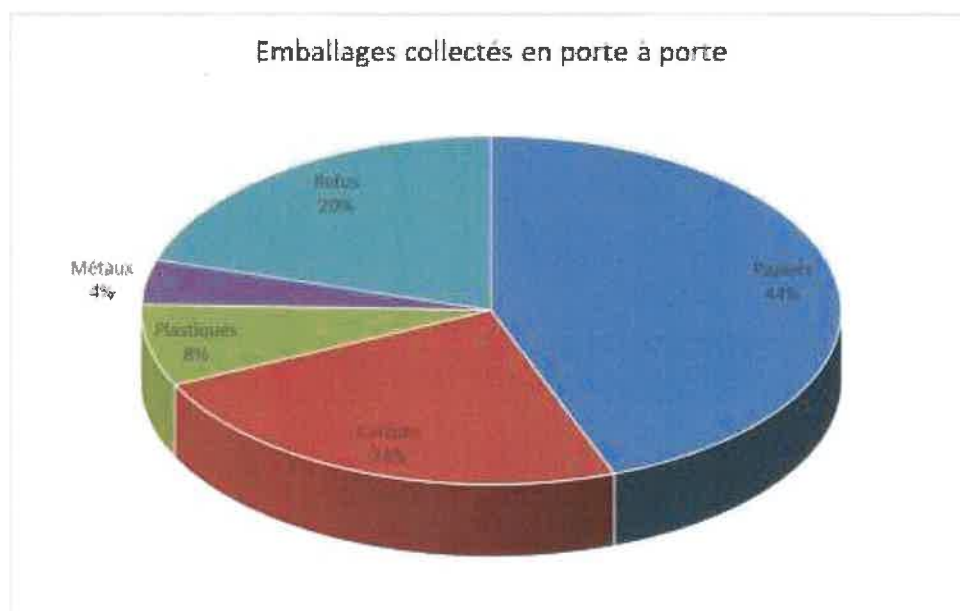
Déchets résiduels		Emballages recyclables		Verre	
	4 636 T en 2021 / 4 456 T en 2020		1 323 T en 2021 / 1 311 T en 2020		817 T en 2021 / 780 T en 2020
Déchets verts (Lapeyrouse)		Déchèteries		Autres collectés	
	333 T en 2021 / 286 T en 2020		3 455 T en 2021 / 3 060 T en 2020		26 T en 2021 / 23 T en 2020

Composition des déchets collectés (hors déchèteries)

			
PAPIERS 26,2 kg/hab	METAUX 2,4 kg/hab	VERRE 38,05 kg/hab	FRACTION RESIDUELLE 215,9 kg/hab
			
CARTONS 14 kg/hab	BOUTEILLES/FLACONS 4,5 kg/hab	TEXTILES 3,7 kg/hab	DECHETS VERTS (Lapeyrouse-Fossat) 161,6 kg/hab

21,4 % de taux de refus de tri

Le taux de refus (indésirables contenus dans le bac à couvercle jaune) est passé de 18,7% en 2020 à 21,4 % en 2021.



Les déchèteries





4 586 T

C'est le tonnage total apporté en déchèteries en 2021 par les habitants de la CC des Coteaux du Girou

soit **213,6 kg** de déchets par habitant.

En 2020, ce sont **185.3 kg** de déchets par habitant qui ont été produits soit 3 988 tonnes.

Catégories de déchets collectées en déchèteries (total DECOSET)

 DÉCHETS VERTS	28 %	 ENCOMBRANTS	27 %
 DÉBLAIS / GRAVATS	23 %	 MÉTAUX	3 %

7 - Les coûts - financement

Le compte administratif

	Dépenses	Recettes
Budget de fonctionnement	2 966 553,38 €	3 011 035,97 €
Budget d'investissement	122 142,54 €	98 365,11 €

Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le financement du budget "Ordures Ménagères" est réalisé au moyen de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Ce budget perçoit également des recettes issues de soutien de CITEO (éco-organisme en charge de la responsabilité du producteur pour les emballages) et de la vente des matériaux (cartons, bouteilles et flacons en plastique, emballages en acier et en aluminium, bouteilles et flacons en verre)

Principales prestations rémunérées à des entreprises

Désignation	Titulaire	Montant € TTC réglé en 2021	Date de fin de marché
Fourniture de bacs roulants	Quadria	17 033,23 €	
Fourniture de composteurs	Quadria	31 032,36 €	
Fourniture de conteneurs apport volontaire	UTPM	7 609,44 €	
Fourniture de conteneurs semi-enterrés	Contenur	32 972,40 €	31/12/2023
Collecte des déchets en porte à porte	Véolia propreté	1 050 047,06 €	Tranche ferme 31/12/2022 (+ 1an)

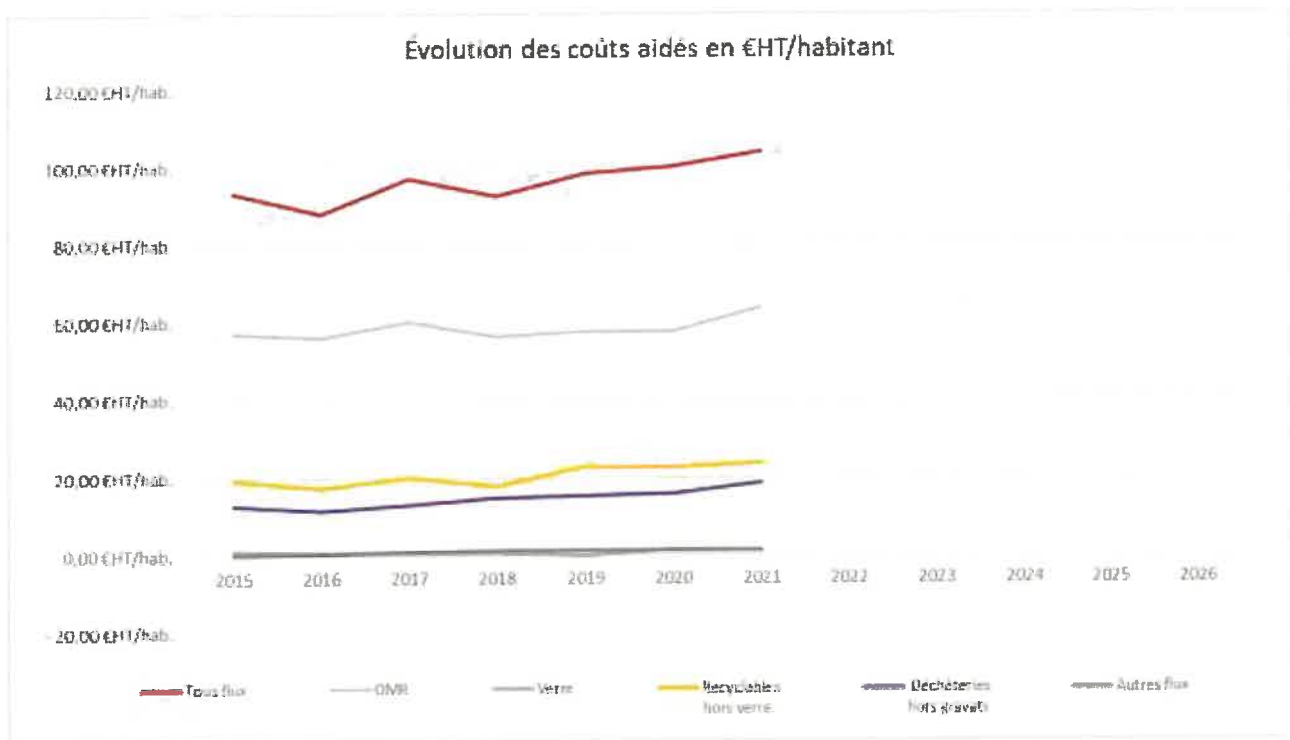
Collecte des déchets en apport volontaire	Ets Pierre Carcano	52 916,90 €	Tranche ferme 31/12/2022 (+1an)
Gestion des déchèteries	DECOSET	381 485,61 €	Adhésion
Traitement des déchets	DECOSET	1 234 346,54 €	Adhésion

113,46 € TTC/habitant

c'est le coût de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets en 2021
+ 2,3 % par rapport à 2020 (110,93 €)

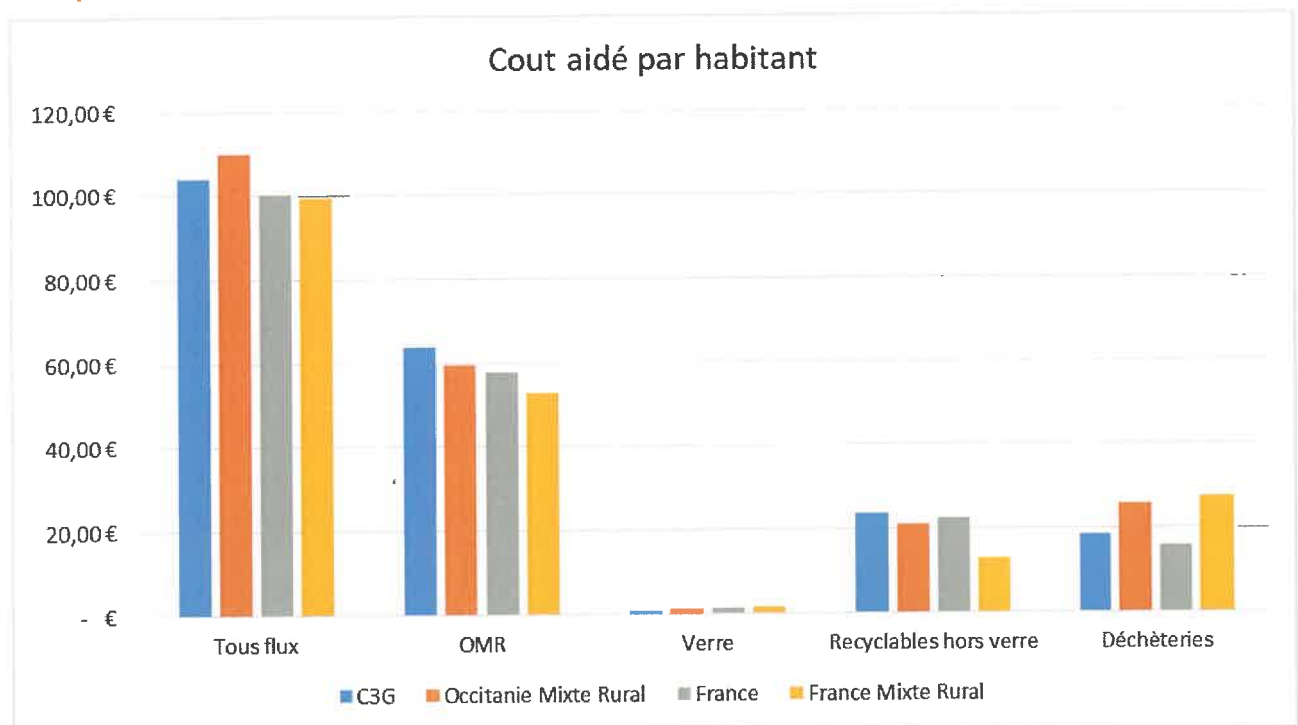
Ligne de la matrice	FLUX DE DÉCHETS											Total
	OMR	Verre	RSDM hors verre	RSDM - Apport volontaire	Déchets verts	Déchets des déchèteries	Gestion du passif	Textiles	Déchets des collectivités	Encombrants	Biodéchets	
Charges de structure	70 218 €	2 855 €	40 187 €	557 €	2 476 €	22 265 €	1 135 €	- €	115 €	26 €	- €	139 815 €
Communication	488 €	293 €	975 €	- €	- €	195 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 950 €
Prévention	20 029 €	- €	- €	- €	- €	8 584 €	- €	- €	- €	- €	- €	28 613 €
Pré-collecte	27 833 €	8 180 €	26 782 €	2 564 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	65 139 €
Collecte	611 814 €	42 060 €	325 965 €	4 561 €	28 853 €	132 579 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 145 631 €
Transfert/Transport	104 865 €	- €	30 881 €	464 €	8 058 €	92 461 €	- €	- €	338 €	160 €	- €	237 226 €
Traitement des déchets non dangereux	- €	- €	- €	- €	- €	177 498 €	21 591 €	- €	337 €	343 €	- €	199 769 €
Tri et conditionnement	- €	- €	379 825 €	3 017 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	382 842 €
Compostage	- €	- €	- €	- €	10 216 €	- €	- €	- €	1 514 €	- €	- €	11 730 €
Autres charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	- €	- €	- €	12 411 €	- €	- €	- €	- €	- €	12 411 €
TOTAL CHARGES	835 047 €	53 187 €	804 575 €	11 163 €	49 603 €	445 993 €	22 728 €	- €	2 304 €	530 €	- €	2 225 128 €
Ventes de produits et d'énergie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Matériaux	- €	18 247 €	69 724 €	2 312 €	- €	21 922 €	- €	- €	- €	- €	- €	112 205 €
Compost	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Énergie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Prestation à des tiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres produits	18 035 €	3 187 €	10 317 €	143 €	636 €	5 719 €	291 €	- €	30 €	7 €	- €	38 355 €
Tous soutiens des sociétés agricoles	14 600 €	9 578 €	217 985 €	3 320 €	- €	20 885 €	- €	2 117 €	- €	- €	- €	268 475 €
Reprise des subventions d'investissement	4 747 €	660 €	5 539 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 946 €
Subventions de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Aides à l'emploi	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL PRODUITS	37 382 €	31 672 €	303 575 €	5 775 €	636 €	46 595 €	291 €	2 117 €	30 €	7 €	- €	429 951 €
TVA acquittée	129 880 €	2 541 €	39 470 €	685 €	2 517 €	41 895 €	8 €	- €	182 €	33 €	- €	216 993 €
TEOM	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
REOM	1 336 228 €	50 529 €	764 358 €	10 605 €	47 124 €	423 700 €	21 590 €	- €	2 189 €	503 €	- €	2 656 824 €
Redevance spéciale de franchise à l'usage	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Redevance spéciale	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Praculution à l'usage	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Contribution des collectivités	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CONTRIBUTIONS	1 336 228 €	50 529 €	764 358 €	10 605 €	47 124 €	423 700 €	21 590 €	- €	2 189 €	503 €	- €	2 656 824 €
Exemple : REG incinération / énergie	5 71 488 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5 71 488 €

Evolution du coût du service public de prévention et gestion des déchets



Depuis 2015, le coût aidé par habitant reste assez stable; les variations sont dues aux revalorisations économiques des contrats de collecte et aux coûts de traitement de DECOSET.

Comparaison avec les valeurs de référence



Le coût de la C3G est supérieur au coût moyen national et au coût des collectivités mixtes à dominante rurale tout en étant inférieur à la moyenne des collectivités similaires de la région Occitanie .

Cela montre que les coûts de collecte sont bien maîtrisés et que la différence est due au cout de traitement facturé par DECOSET.

En comparaison avec les collectivités mixtes à dominante rurale, le coût de la C3G est supérieur à cause du choix d'une collecte en porte à porte au lieu d'une collecte de proximité (points de regroupement et apport volontaire).

8 - Perspectives pour l'année suivante

En 2022, est programmé le début de la mise en place de conteneurs enterrés pour améliorer la collecte du centre historique de Verfeil et en remplacement de points de regroupement aérien dans les centre-bourgs pour une meilleure intégration urbaine.

Une étude d'optimisation et d'opportunité pour la mise en place de la tarification incitative sera lancée. Elle aura pour but de préparer le prochain marché de collecte et de mettre en évidence les axes de progrès pour maîtriser les coûts et réduire la production de déchets.

De plus, le marché de collecte en porte à porte arrive à son terme le 31/12/2021; une nouvelle mise en concurrence devra être réalisée au 1^{er} semestre pour une attribution avant l'été 2022.

Enfin, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés sera poursuivi avec des animations en milieu scolaire, le développement du compostage domestique et la mise en place de projets pour le compostage partagé.